

654^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 20 décembre 2005

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 26 JANVIER 2007 (N° 7.792)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2006 (suite) :

- Explications de vote (p. 2424).
- Loi de Finances (p. 2443).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2005**

—
**Séance publique
du mardi 20 décembre 2005**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Claude BOISSON, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITTLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLO, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—
Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

—
Assurent le Secrétariat : M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence ; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Christine SIRIER, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; Mlle Alexia LOULERGUE, Administrateur.

—
La séance est ouverte, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Nous reprenons nos travaux, là où nous les avons arrêtés hier soir. Nous étions arrivés aux explications de vote sur ce projet de Budget Primitif 2006.

Je voudrais au préalable, ce soir encore, excuser M. le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, M. Rainier IMPERTI, qui est toujours souffrant et lui souhaiter un complet rétablissement, le plus rapide possible.

Je passe tout de suite la parole à mes Collègues afin qu'ils puissent motiver leur vote sur la Loi de Budget.

Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur Alexandre BORDERO, je vous en prie, nous écoutons M. le Président de la Commission des Intérêts Sociaux.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

En cette fin d'année 2005 si particulière pour notre pays, le vote du Budget 2006 revêt une signification tout à fait exceptionnelle. Ce Budget 2006 est un symbole : il est le premier Budget Primitif du Règne du Prince Albert II. Il est donc la première traduction des orientations que Notre Souverain a données au pays lors de Son discours du 12 juillet dernier. Notre pays est à un tournant de son histoire et nous en sommes conscients. C'est pourquoi, en constatant que ces deux dernières années ont vu la réalisation de nombreux points du programme sur lequel les Monégasques nous ont élus, en voyant l'effort sans précédent réalisé en matière de logement, en constatant qu'en matière d'avancées sociales, en matière de droit des femmes, les progrès n'ont jamais été aussi rapides et aussi importants, en percevant un nouveau souffle dans la vie internationale avec notamment la signature des accords avec la France, la ratification de la Convention des Droits de l'Homme, la ratification du Protocole de Kyoto et en étant persuadés que l'année 2006 va voir encore se réaliser de nombreuses avancées allant dans le sens des aspirations exprimées par les Monégasques, les 13 élus de l'Union pour la Principauté vont tout à l'heure voter en faveur du Budget Primitif 2006.

Le Budget Primitif 2006 sera donc adopté. L'adoption de ce Budget va permettre au Gouvernement d'agir, agir pour mettre en place les grandes orientations voulues par Notre Souverain. Cette action devra se faire, bien sûr, dans le cadre de nos Institutions, Institutions que nous respectons, que nous défendons et que nous n'avons pas l'intention de dévoyer par un quelconque artifice contractuel. Le Gouvernement devra agir dans le respect de l'article 66 de notre Constitution, en incluant dans les orientations voulues par le Prince, les options défendues par le Conseil National.

Gouvernement et Conseil National doivent travailler ensemble, éviter les conflits stériles et les blocages inutiles, préjudiciables à notre pays. C'est de cette façon, et uniquement de cette façon, que nous allons, sous la conduite de Notre Souverain, construire le Monaco de demain.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BORDERO.

La parole est à présent au Vice-Président Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Je commencerai par la conclusion : je voterai la loi budgétaire pour 2006 parce que je vous fais confiance, Monsieur le Ministre d'Etat ; sans la sincérité, la vigueur et la détermination avec lesquelles vous avez pris vos engagements, je n'aurais pas été motivé pour un vote positif. A travers les divers chapitres de ce Budget, je n'ai aucun élément fondamental qui puisse justifier de ma part un vote négatif. Mais vous avez bien compris que nous voulons maintenant des garanties afin que ce que vous dites soit fait car ce Conseil National a trop longtemps été considéré comme une chambre d'enregistrement et vos prédécesseurs ont trop souvent fait preuve sur certains sujets de manque d'efficacité. Pour meilleur exemple : pourquoi le Gouvernement n'a jamais su évaluer le besoin de plus de 800 logements pour les Monégasques et prendre l'initiative de proposer au Conseil National leur construction en 5 ans ? Il préférerait cautionner l'avis de ceux qui, en son sein, affirmaient que le réel besoin était de 250 appartements et qu'il ne fallait pas satisfaire les Monégasques soi-disant trop exigeants. Eh bien, aujourd'hui, Monsieur le Ministre, on peut se féliciter que ces objectifs du programme UpM soient devenus ceux du Gouvernement et du Conseil National. Moi aussi, Monsieur le Ministre, je vais prendre un engagement envers vous. Si vous réussissez, si nous réussissons ce partenariat, je défendrai l'efficacité du Gouvernement devant tous les Monégasques car je ne m'inscris pas dans une culture politique qui consisterait à s'opposer systématiquement au Gouvernement pour justifier mon rôle auprès des votants. Concrètement, pour vous démontrer cet état d'esprit, sachez que je partage votre choix de déficit budgétaire voulu, financé et maîtrisé ; en attendant une modernisation de la gestion du Budget de l'Etat, j'assume totalement les 85 millions de déficit présumés lors de la clôture du Budget. Je rappelle que le principe d'un déficit budgétaire a commencé depuis une dizaine d'années et donc, pas avec la nouvelle majorité. Que ce déficit est

constitué d'environ 311 millions de travaux d'équipement et qu'il suffirait donc de supprimer 220 millions de travaux pour ne plus être en déficit ! L'Etat gère donc correctement son Budget de fonctionnement, même si les maîtrises de dépenses s'imposent toujours ; n'importe quel gestionnaire compétent utiliserait une partie des intérêts de son épargne qui est notre Fonds de Réserve Constitutionnel, pour des investissements pour un retour direct ou indirect et conserverait une autre partie pour continuer à faire progresser son épargne ; c'est ce que nous faisons. Alors, ceux qui considèrent qu'il faut continuer aveuglément uniquement à thésauriser sont d'un autre temps. Je suis convaincu que la gestion du Budget de l'Etat doit avoir la même dynamique et les mêmes ambitions que celles d'une entreprise.

Après ces débats politiques, profitons de ces fêtes, Mesdames et Messieurs, pour partager avec nos proches la paix, l'amour et la sérénité.

M. le Président.- Je vous remercie.

La parole est à Monsieur Daniel RAYMOND, le Président de la Commission du Logement.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Notre session parlementaire arrive à échéance et nous voici, une fois encore, parvenus au terme de nos débats, réunis dans cet hémicycle, afin de traduire de la meilleure manière qu'il soit nos explications de vote pour ce Budget Primitif 2006.

L'année 2005 est une année qui compte dans notre bilan politique, elle laissera, c'est indéniable, des traces profondes dans l'histoire de notre si chère Principauté. Si l'année 2003 fut l'année du changement, 2005 en assure l'heureux prolongement par l'Avènement et l'Intronisation de notre Souverain, le Prince Albert II, qui tourne une page importante de l'histoire de Monaco. Gageons que le caractère fédérateur de Son discours d'Avènement soit conforté dans un avenir très proche, grâce à l'association des compétences de la nouvelle équipe aux commandes de l'exécutif ; nous sommes certains qu'elle saura souscrire avec fermeté et conviction, sous l'autorité de notre Ministre d'Etat, aux nombreux engagements pris envers notre Assemblée au cours des longs débats budgétaires. Ainsi, en mon intime conviction, une décision de vote équilibrée, sans compromis repose sur, d'un côté, le poids des certitudes que l'on associe naturellement à la politique du logement, de l'autre côté, le poids des engagements du Gouvernement sur d'autres grands dossiers qui appellent, à la demande du Conseil National, une concertation approfondie dans les prochains mois. D'un

côté, il s'agit bien d'un résultat établi et contrôlable, puisque les chantiers de logements ont commencé : 838 logements, comme nous le savons, seront livrables pour la fin du deuxième trimestre 2008. De l'autre, il s'agit d'une promesse qui repose entièrement sur la confiance ; c'est l'engagement formel du Gouvernement d'ouvrir une large concertation avec le Conseil National sur les grands dossiers de notre législature dans les tous prochains mois. Il s'agit pour mémoire de l'accession à la propriété, du secteur intermédiaire d'habitation, de la politique de santé, de la restructuration du Centre Hospitalier Princesse Grace, de la réhabilitation du Cap Fleuri I et II, de la construction d'une maison de retraite au 5/7 avenue du Port, des opérations Testimonio B2 et B3, sans omettre bien sûr le respect de l'échéancier du programme de livraison des opérations domaniales.

Dans les deux cas, il s'agit bien d'un contrat de confiance assorti d'une date butoir. L'obligation de moyens est établie. L'obligation de résultat reste donc l'enjeu majeur de notre concertation qui repose aujourd'hui sur le vote favorable du Budget auquel je souscris pleinement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur RAYMOND.

Qui, dans le cadre de ces explications de vote, demande à présent la parole ?

Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Membres du Gouvernement, Monsieur le Président, chers Collègues et chers amis,

Après une année charnière qui se termine, nous entrons dans le premier Budget, le Budget Primitif 2006 défini sous le Règne de S.A.S. le Prince Albert II. Il y a un an, Monsieur le Ministre d'Etat, nous demandions à votre prédécesseur la confirmation d'engagements du Gouvernement concernant notamment les prévisions de programme de 838 logements, les prévisions de travaux pour les personnes âgées et les jeunes, mais aussi pour le Centre Hospitalier Princesse Grace et bien d'autres demandes que le Rapporteur du Budget a précisées dans son rapport.

Si les réponses n'étaient pas négatives, des interrogations importantes subsistaient. Aujourd'hui, je dois noter que pour ces prévisions, vous avez adopté un langage plus clair et plus précis en présentant sur tous ces points des politiques globales pour des domaines

essentiels de l'action de l'Etat. Je me réjouis des nouvelles dispositions du Gouvernement car depuis 2003, je pose sans cesse la question du cadre général, du schéma directeur, du plan stratégique dans lequel s'inscrit telle ou telle action de l'Etat financée par le Budget soumis à notre examen.

Aujourd'hui, pour la première fois, le Gouvernement nous présente, par exemple, une politique de la santé, avec notamment la restructuration du Centre Hospitalier Princesse Grace ; une politique des personnes âgées avec les travaux du Cap Fleuri et la maison de retraite médicalisée ; une politique des grands travaux ou des déplacements internes et externes de la Principauté ; des politiques de l'aménagement du Port ou l'urbanisation des délaissés, mais aussi l'expression d'une politique sociale du Gouvernement, l'emploi, la solidarité pour les plus fragiles, les financements de la dépendance, les retraites, la restructuration du dialogue social, de même qu'une politique volontariste de la sécurité et encore, des politiques de l'éducation nationale, du renforcement des relations internationales, de la culture et de l'audiovisuel.

Certes, ces politiques ne sont pas toujours présentées d'une manière très développée, par exemple la politique de l'audiovisuel. Certaines restent à nous être exposées, telle la politique économique. Mais nous sommes bien à une année charnière. Pour la première fois, le Gouvernement nous montre une volonté forte de prendre du recul et de mettre en place, non seulement l'action pour l'action, mais de définir des programmes en cohérence entre eux pour une politique donnée et aussi entre les politiques. Cette approche montre un changement de méthode favorisant la compréhension Gouvernement/Conseil National.

Sur un autre plan, je remarque que le Gouvernement accueille favorablement certaines des propositions de loi importantes déposées par le Conseil National...

M. le Président.- Je vous laisse quelques instants pour conclure, Monsieur le Président, car vous avez déjà largement dépassé les trois minutes réglementaires imparties à chaque élu pour ses explications de vote.

M. Vincent PALMARO.- Je n'ai pas tout à fait fini, Monsieur le Président.

Les propositions de loi telle le contrat d'apprentissage et par exemple le report de crédit.

Par ailleurs, je me réjouis de la décision du Prince et du Gouvernement de lancer l'opération de l'urbanisation en mer en 2006. Je note avec satisfaction la déclaration du Gouvernement de prendre en considération les trois propositions que j'ai présentées il y a quelques jours en matière de recherches maritimes avec le Seaorbiter par

exemple, ainsi que la création d'un pôle monégasque de réalité virtuelle et la mise en place à Monaco d'un centre de valorisation de la recherche.

Enfin, je n'oublie pas, Monsieur le Ministre, votre accord pour lancer une étude sur la modernisation des finances publiques ; les résultats de cette modernisation devraient permettre encore une meilleure compréhension réciproque du Gouvernement et du Conseil National conduisant à un dialogue vrai et respectueux.

Les affrontements ne sont pas des fatalités...

M. le Président.- Je vous invite vraiment à conclure, Monsieur PALMARO.

M. Vincent PALMARO.- Je termine, Monsieur le Président.

Les affrontements ne sont pas des fatalités, dès lors que le respect de l'autre est la règle absolue. Ecouter, entendre pour se comprendre et construire ensemble. C'est une conviction qui s'est forgée au fil des ans grâce à mes activités dans le monde des entreprises et aussi dans des associations bénévoles importantes. Je n'insisterai jamais assez : le dialogue vrai est le ferment de la conscience qui elle-même devient le ciment des volontés pour définir des objectifs partagés et les atteindre au bénéfice de notre pays, de sa pérennité, de la qualité de vie de nos compatriotes et des résidents.

Comme vous le savez, je voterai ce Budget avec confiance, même si la vigilance et la rigueur restent toujours de mise.

Merci.

M. le Président.- Je donne immédiatement la parole à Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

C'est oui, comme tous les Conseillers Nationaux UP : je vote le Budget.

Avant de vous expliquer pourquoi, il me semble important, compte tenu de nos récents débats, de s'arrêter un instant sur la particularité de nos Institutions.

D'un côté le Gouvernement Princier, émanation du Prince, est l'exécutif, c'est-à-dire celui qui fait, qui dépense les fonds et en a la responsabilité. De l'autre côté, le Conseil National celui qui vote les lois et le Budget de l'Etat, celui qui approuve et propose parfois qui est l'émanation des Monégasques au travers des élections.

Et c'est de la rencontre de ces deux Institutions, Gouvernement et Conseil National, du fruit de leurs débats, de la nécessaire concertation dans le respect de leurs prérogatives, et notamment récentes, que naîtront justement le consensus et le meilleur pour la Principauté. Mais l'équilibre est subtil, fragile. Il s'appuie sur la parole et la parole doit être d'or.

D'ailleurs cet équilibre subtil s'accommode peu de l'affrontement stérile ou récurrent, sauf lorsque celui-ci a pour objet d'aiguillonner et de rappeler quelques engagements. A ce titre, merci à ceux qui, au sein de la majorité, jouent ce rôle « extrémiste convenu ».

Oui, je vote ce Budget, car depuis votre arrivée, Monsieur le Ministre, j'ai noté une attitude et une approche différente des problèmes, une approche plus globale des différentes politiques sur les sujets-clés qui me semble tout à fait bénéfique pour la Principauté.

Lors des premières séances budgétaires en 2003, j'avais axé mon propos sur l'information et la transparence, gage de crédibilité, propos qui, à l'époque, paraissaient complètement incongrus dans cet hémicycle et qui, aujourd'hui, commencent à avoir une certaine résonance.

Oui, je vote ce Budget car je crois à vos engagements, car il nous a déjà été donné de constater la véracité de vos promesses, Monsieur le Ministre.

- A la demande du Conseil National, vous aviez promis la ratification de Kyoto, nous l'avons eue ;
- Vous aviez promis l'accès aux informations, nous avons eu des débats riches et beaucoup plus d'informations structurées que nous n'en avons jamais eues ;
- Vous avez même eu le courage de revenir sur certaines décisions de vos Services qui ne paraissaient pas justifiées au Conseil National et, à la réflexion, à vous non plus et cette attitude vous honore.

Ce pari de changement, je le fais avec vous, Monsieur le Ministre, car j'y crois pour l'avenir et le développement de la Principauté, car nous avons tous les atouts pour réussir.

Pour autant, chacune de vos paroles est étiquetée et rangée dans le placard aux promesses ou dans le panier à engagements et il faut bien que vous mesuriez que si vos propos sont porteurs d'espoirs, ils vont induire beaucoup d'attentes et, à ce titre, plus que d'autres, vous n'aurez donc pas droit à l'erreur.

Aujourd'hui, je prends le pari que vous tiendrez parole.

Et pour cela, je « vous » vote le Budget.

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN, pour ce timing parfait.

La parole est à présent à Monsieur le Doyen Jean-Joseph PASTOR.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, l'analyse du Budget Primitif 2006, le premier sous le règne de S.A.S. Albert II, budget qui nous est présenté par le Gouvernement Princier, m'amène à rappeler les principales lignes directrices de sa politique exposées dans son rapport.

En premier lieu, un développement économique soutenu et choisi.

En second lieu, créer un cadre de vie harmonieux.

Ensuite, donner à la Principauté un rayonnement ambitieux et prestigieux par une politique culturelle de plus en plus riche.

Enfin, mettre l'accent sur la coopération internationale et la protection de l'environnement.

Si je me suis permis ce bref rappel, c'est pour mieux affirmer que je suis en accord total de cette vision de l'avenir du Gouvernement Princier. Cependant, je souhaite vous faire part de quelques réflexions, afin d'appeler son attention comme je le fais à chaque examen des budgets.

Ainsi, je persiste à penser que malgré les apaisements qui me sont régulièrement présentés, je demeure toujours préoccupé par l'important déficit, qui ne cesse de perdurer depuis de nombreuses années : 5 à 6 ans de mémoire. De plus, si je suis favorable – et cette préoccupation ne date pas d'hier – à une politique du logement volontariste, je demande aux pouvoirs publics une totale équité et justice dans les attributions de logements, afin d'éviter des passe-droits malheureusement toujours d'actualité. Oui, j'ai des exemples.

En outre, comment ne pas s'inquiéter de la détérioration de la qualité de vie en Principauté ? Les nuisances sonores et les difficultés de circulation ne cessent de croître par la multiplicité des chantiers dans la plupart des rues de notre cité.

Enfin, je conclurai mon intervention par quelques réflexions sur la politique de santé. En effet, si je suis bien conscient que les critiques systématiques dans ce domaine sont toujours très nombreuses, je souhaite rétablir ce soir certaines vérités concernant le Centre Hospitalier Princesse Grace. S'il est exact que des retards de reconstruction du bâtiment sont à déplorer à cause des changements répétés du programme de travaux, il

n'en demeure pas moins que le Centre Hospitalier Princesse Grace offre une qualité de soins irréprochable et que beaucoup de pays envient la Principauté dans ce domaine. Quel qualificatif doit-on donner à l'abondance des moyens techniques concernant par exemple le plateau d'imagerie médicale, probablement unique en Europe ?

Je tiens en outre à citer quelques chiffres. Durant l'année 2004, près de 30.000 personnes se sont présentées au Service des Urgences pour y recevoir des soins. Près de 18.000 ont été hospitalisées, soit environ 50 patients par jour. Le taux d'occupation des lits, toutes disciplines confondues, avoisine les 90 %. Alors, comment expliquer que les patients font confiance à cet établissement de soins, si ce n'est que les critiques sont souvent injustifiées...

M. le Président.- Je vous invite à conclure, Monsieur le Doyen.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Je conclus, mais on m'a interrompu.

De toute façon, il est encourageant de savoir que le Gouvernement a proposé une réunion dans le courant du premier trimestre 2006 qui permettra, je l'espère, d'aborder tous les problèmes en suspens et de concrétiser enfin la reconstruction de notre hôpital.

En terminant mon intervention, je déclare que je voterai le projet de Budget de l'exercice 2006 en mettant cependant en garde le Gouvernement contre les dérives budgétaires qu'il ne pourrait plus maîtriser dans l'avenir.

Merci.

M. le Président.- Qui souhaite à présent expliquer son vote ?

Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures, Jean-Charles GARDETTO a la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

A l'issue d'intenses débats budgétaires, je remarque qu'un certain nombre de dossiers restent dans le flou. Je veux parler du devenir du port, notamment en ce qui concerne le planning d'aménagement et les locaux commerciaux. Je parle du devenir de TMC, sur lequel nous n'avons pas de garantie, mais quand même l'accord du Gouvernement pour bloquer les 1,4 M€. Je parle aussi de la modernisation du droit des affaires en Principauté, qui est restée un peu « lettre morte » pour l'instant puisque la réponse du Gouvernement est très évasive sur

le projet de Code de l'économie que j'appelle de mes vœux. Je parle aussi d'un projet d'extension en mer du territoire national qui devra s'inscrire dans un dialogue prenant en compte les aspirations des Monégasques véhiculées par le Conseil National et dans le respect de l'environnement, pour être fidèle à la politique tracée par S.A.S. le Prince Albert II.

Restent des attentes, aussi. Des attentes, notamment en ce qui concerne le changement des méthodes de travail du Gouvernement. Tout d'abord, la modernisation de nos finances publiques en introduisant des procédures et des outils chiffrés qui permettent plus de transparence et d'efficacité, notamment en ce qui concerne les politiques publiques, leur définition, leur évaluation, mais aussi dans le développement d'un travail de prospective, notamment pour une meilleure définition des besoins en emplois, des besoins en logements et également des besoins en matière de développement économique pour la Principauté.

Il convient de considérer le Conseil National comme un partenaire dans un climat de respect mutuel et évidemment dans un climat d'échanges d'informations sans faux semblants.

Alors, d'ores et déjà, les acquis : ils sont nombreux. D'abord, la confirmation que nous disposerons pour les Monégasques de 836 logements, également la confirmation du lancement du chantier de l'accession à la propriété pour les Monégasques et plusieurs propositions de loi d'importance, dont le Gouvernement a annoncé qu'elles seraient reprises : le congé d'adoption, le congé de paternité, le report de crédit, l'apprentissage, le divorce. Tout cela est positif.

A l'international, je retiens la ratification de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et de ses protocoles principaux, avec l'instauration de nouvelles voies de recours qui bénéficient tant aux Monégasques qu'aux résidents, la présence en Principauté d'organes importants du Conseil de l'Europe à l'occasion notamment de la réunion de la Commission permanente ; l'initiative monégasque en matière de protection des enfants contre la violence, dans le cadre du Conseil de l'Europe, qui a donné lieu à un débat d'actualité, à une proposition de recommandation actuellement traitée par l'Assemblée du Conseil de l'Europe et à une prochaine conférence internationale en Principauté au tout début d'avril 2006 pour lancer une grande initiative dans ce domaine. Il y aura également un séminaire consacré à la Charte Sociale au printemps 2006.

M. le Président.- Je vous invite à conclure rapidement.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'avais pratiquement terminé, Monsieur le Président.

Je relève aussi une augmentation significative du Budget de la coopération internationale qui donnera plus d'importance à l'aide publique au développement et je tiens à remarquer qu'à l'international, le Gouvernement et le Conseil National parlent d'une même et unique voix dans l'intérêt de la Principauté.

A tout cela s'ajoutent bien sûr des dispositions sociales fort utiles : une nouvelle maison de retraite médicalisée, avenue du Port et une politique pour les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes dépendantes, dont on nous a annoncé la mise en œuvre prochaine.

Eh bien, ce sont ces aspects positifs que je retiendrai et dans une perspective d'encouragement, bien sûr, je voterai en faveur de ce Budget.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Madame Catherine FAUTRIER, Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais dans un premier temps rappeler au Gouvernement des demandes que j'ai exprimées au cours des débats, à savoir :

- Ouvrir le dossier du remboursement des actes médicaux lié au dépistage de l'ostéoporose, pathologie touchant en majorité des femmes ;
- Renforcer en moyens humains et financiers la cellule de médiation familiale qui est, dans la société dans laquelle nous vivons, une alternative sérieuse et qui a fait ses preuves dans l'apaisement des conflits familiaux et conjugaux ;
- J'invite également, pour la troisième année consécutive, le Gouvernement à réfléchir à la réalisation d'une crèche médicalisée. Ce sujet est d'une importance majeure pour les femmes qui travaillent et qui sont souvent confrontées à un absentéisme contraint par les maladies de leurs enfants.

Je voudrais également dresser un bilan des avancées obtenues au cours de cette année 2005 dans le domaine dans lequel je me suis investie depuis notre élection, celui des droits de la femme et de la famille.

Sur la transmission de la nationalité : la loi votée le 28 avril 2005 a permis aux enfants issus de mère

monégasque par la loi dite des trois générations de devenir à leur tour monégasques et de gommer ainsi une inégalité de plus en matière de transmission de la nationalité.

Trois propositions de loi ont été transformées en projet de loi par le Gouvernement. Ces textes, qui concernent le congé de paternité et le congé d'adoption, seront examinés dès le début de l'année 2006 pour être votés avant la fin du mois de juin.

Enfin, le Gouvernement nous a annoncé qu'il entendait transformer en projet de loi notre proposition de loi relative au divorce et à la séparation de corps votée en séance publique le 27 juin 2005. Nous allons donc dès le mois de janvier, nous mettre au travail avec le Gouvernement pour que ce texte puisse être soumis au vote de l'Assemblée avant la fin du mois de juin.

Ces avancées majeures pour l'évolution des droits de la femme et de la famille sont toutes d'initiative parlementaire. Je tiens sur ce point à vous remercier, Monsieur le Ministre, car vous avez démontré, sur ce sujet, votre intention de travailler à dossiers ouverts. La Commission ouvrira donc d'autres dossiers en 2006 qui, je n'en doute pas, recevront de votre part la même écoute.

Ces avancées législatives, Monsieur le Ministre, trouvent certes leur impulsion dans notre adhésion au Conseil de l'Europe, voulue par le Prince Rainier III et suivie dans Son action par S.A.S. le Prince Albert II. Mais n'oubliez pas, Monsieur le Ministre, que notre rôle dans cette institution qu'est le Conseil de l'Europe est avant tout de défendre nos spécificités et notre identité nationale. C'est cela qui nous anime avant toute chose, c'est pour cela que les Monégasques nous ont fait confiance lors des élections de février 2003 car, comme nous, ils sont conscients que ce n'est pas en restant en marge de toute institution internationale que nous pourrions défendre nos acquis, mais bel et bien en y participant activement.

Au vu de ces avancées obtenues, précédemment citées, et de celles que mes Collègues ont mentionnées...

M. le Président.- Je vous invite à conclure rapidement.

Mme Catherine FAUTRIER.- ... et à l'heure où notre pays tourne une page de son histoire, c'est en regardant vers l'avenir que je voterai en faveur de ce Budget.

M. le Président.- Merci, Madame FAUTRIER.

Monsieur Jacques RIT souhaite à présent s'exprimer.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Si notre temps de parole n'était pas aussi parcimonieusement compté, je respecterais une minute de silence, en souvenir d'une méthode de collaboration entre Gouvernement et Parlement, morte en plein débat, devant mes yeux, le 16 décembre 2005. Ce jour où l'hémicycle a rappelé qu'il est, après tout, la moitié d'une arène, le fond importait peu : le « tous pour un » de la devise est une affaire de mousquetaires, et les géomètres-experts ne portent pas la rapière. Les parlementaires reconstitués en une majorité d'idées se battaient sur la forme, le texte de la Constitution était l'arme de poing. L'espace d'un instant, j'ai cru apercevoir l'instinct de meute...

Exemple fort, à nouveau, du danger qui se cache derrière la recherche du consensus en lisière des débats, consensus de l'urgence, par l'extorsion de quelques concessions de dernière minute, consensus destructif, par l'équarrissage hâtif de projets souvent dénaturés par ces marchandages opportunistes.

Monsieur le Ministre, vous avez évoqué le consensus constructif. Consensus du troisième type, il inclut le principe de la concertation d'amont, que vous nous proposez d'appliquer à plusieurs domaines, comme la santé ou l'étude des projets de loi. Mais, au-delà, toute construction appelle un plan et un échancier. Sans s'égarer dans des notions d'anatomie comparée et d'évolution des espèces, les trois organes constitutifs ainsi définis du consensus constructif, montrent que ce dernier est porté par la même branche souche de l'arbre phylogénétique que le contrat d'objectifs, même s'il en constitue encore un rameau différent. Mais une certitude est là : une évolution de la méthode s'est mise en marche. En nous rapportant le souhait de Notre Souverain de procéder, en matière d'urbanisation en mer, à une large consultation, vous nous en donnez, Monsieur le Ministre, une preuve irréfutable.

Monaco est peut-être le plus beau des paradoxes géographiques en ce début de millénaire. Nous devons l'aider à évoluer vers le plus subtil des paradoxes en matière de gouvernance. Faire les bons choix procède ici d'un mélange savant d'imagination et de clairvoyance réaliste. Ce dont a besoin Monaco ne peut se lire dans aucun livre d'histoire, dans aucun traité d'analyse politique, et l'on ne peut puiser son inspiration que dans l'avenir. C'est là le postulat d'unicité de notre pays. La consultation – je m'intéresse à tes idées – et la concertation – j'élargis le champ de mes idées en y associant les tiennes – sont deux éléments majeurs de cette évolution de la méthode. Quant à l'application des décisions, à la mise en œuvre des objectifs, mes amis élus PFM et moi-même estimons qu'elles ne peuvent, dans un souci élémentaire d'efficacité, se faire que sur une base

contractuelle génératrice de confiance. Base contractuelle bien éloignée d'une signature au bas d'un texte, mais à interpréter dans le sens d'un accompagnement transparent, dans des délais prédéterminés, de certains projets, comme ceux extraits du programme des Monégasques et ce, de la décision concertée jusqu'à la réalisation finale. Nous aboutissons là à la notion d'avenir contractuel.

M. le Président.- Je vous invite à conclure, Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Dans la logique de ces réflexions et rappelant que la loi protège les Monégasques dans leur pays du risque de la pratique des jeux de hasard, les élus PFM n'entendent pas voter en faveur de ce Budget. Convaincus d'avoir récemment observé quelques signes en faveur d'un souhait du Gouvernement de faire évoluer ses méthodes de travail dans un sens dont ils ont longtemps souligné l'intérêt, ils ne voteront pas contre ce Budget. Leur choix, positif, sera donc celui de l'abstention.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

UP : une et indivisible. Donc, comme la majorité... majoritaire, vous comprendrez que je vote ce Budget.

Nous convenons l'autre soir qu'il suffisait d'être deux pour créer un Ordre. Nous sommes deux : Gouvernement et Conseil National. Et notre Ordre, c'est la Constitution. Respectons-la et nous n'aurons pas besoin de contrat.

Dire ou ne pas dire ? Non, je ne vous ferai pas la même intervention, mais si je suis resté volontairement très silencieux durant ces débats, je m'attacherai comme cela se fait en fin d'année, par exemple, à la télévision, à parler de quelques perles de l'année écoulée.

La première, paradoxalement, c'est la plus importante pour notre avenir, c'est celle qu'on va trouver, comme il se doit, dans la mer : l'extension en mer doit être une perle, souhaitons qu'elle ne se fasse pas en « Cachette » ! Vous savez, on met une palissade et on attend ! Comme on attend toujours, 5 ans plus tard, de savoir la couleur de notre perle de notre littoral, l'aménagement du Port Hercule. Espérons que les cahiers des charges seront nacrés, cette fois-ci et que la coquille sera remplie avant consommation.

Je me tourne vers Saint Antoine, celui qui a perdu sa ZAC et qui risque de la retrouver pleine comme une huître : en bigoudis. En l'implorant, on espère aussi que nos malades, nos dossiers sur la santé, Centre Hospitalier Princesse Grace, Cap Fleuri, 5/7 avenue du Port, ne se transforment pas en ce tristement 5 à 7 et disparaissent à nouveau en fumée noire, noire comme une autre perle, notre usine d'incinération.

En parlant de perle noire, depuis que la pelouse est passée dans le privé, elle est verte et l'on se demande si le bitume de notre Grand Prix mérite aussi d'être privatisé.

Pour parler de collier de perles, que dire des logements ? On les enfile sur un ruban, 1.000, 540, 837, 836, 709, 838. Mais tout dépend de la grosseur de ces perles, ce n'est pas comme les diamants que l'on peut retailler : 1.000 chambres de bonne, c'est un rang de perles en toc, 838 trois pièces, c'est une rivière. C'est dans la Mer Rouge que l'on trouve les meilleures perles, alors le téléphone arabe à Monaco, c'est aussi peut-être bientôt avec notre Télécom, à moins que cela ne soit radio couloirs, avec la nouvelle chaîne. Espérons surtout que le tam-tam ne résonne jamais sur nos antennes comme dans une république bananière.

En revenant sur la perle de La Cachette, je me rends compte que nous avons perdu globalement des berceaux de crèche. Certes, Monsieur le Ministre, vous nous avez dit que cela dépendait de la Mairie, mais en ce moment peut-être devrait-on se tourner vers d'autres crèches, celles de la Nativité, pour avoir un miracle, car en lisant votre réponse liminaire à nos questions, je vois que vous souhaitez traiter une multitude d'axes pour ce premier trimestre à venir et pour un architecte comme moi en général, c'est l'axe de symétrie qui compte.

J'espère donc que cette nouvelle année ne nous fera pas perdre dans une forêt d'axes à défaut de forêt de sapins de Noël. Mon chausson est au pied et il attend le passage de vos engagements pour se remplir.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui s'annonce.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Nous écoutons à présent Monsieur Henry REY.

M. Henry REY.- Merci, Monsieur le Président.

Les finances de l'Etat sont bonnes et pour cause, l'ancienne équipe du Conseil National tant décriée par certains d'entre vous a, dès 1968, aux côtés du Gouvernement Princier, créé et développé le Fonds de Réserve Constitutionnel qui représentait avant les élections de 2003, près de quatre années budgétaires de

réserve, dont les Monégasques – tous y compris nous – profitons aujourd'hui. Ce Fonds de Réserve a été constitué malgré l'acquisition et la construction d'équipements publics de Fontvieille, la réalisation du Grimaldi Forum, la mise en souterrain du chemin de fer, la digue et la contre-jetée, les logements pour les nationaux, pour ne parler que des plus gros investissements sans pour autant négliger les autres problèmes des Monégasques du pays. Si je fais ce bref rappel, c'est parce que j'ai lu une interview de M. CUCCHI, il y a quelques semaines, qui a déclaré que nous n'avons rien fait. Et si je lis et écoute M. VALERI, Monaco n'a commencé à exister que depuis les élections de 2003. Cela fait trois ans que ce genre de comportements à notre égard dure et devant de telles attitudes, j'ai considéré que le temps était venu que nos compatriotes aient une petite idée de ce que nous avons fait, puisque personne ne le fera pour nous. Bref, grâce à ce Fonds de Réserve, nous pouvons régler sans difficulté le déficit budgétaire des années 2005-2006-2007 qui verront la construction de logements pour les nationaux, déficit que tous les élus ont accepté, puisque ce dossier est d'intérêt national et immédiat. Il est vrai qu'en matière de logements, nous avons loupé le coche même si après plusieurs mois de harcèlement du Gouvernement, nous avons obtenu lors du vote du Budget, en décembre 2002, l'engagement public et formel du Ministre d'Etat pour la construction de 1.054 logements pour les nationaux. En vérité, trois éléments ont joué en notre défaveur dans ce dossier : tout d'abord, le nombre de Monégasques a presque doublé en moins de 10 ans, deuxièmement, les dossiers du Grimaldi Forum à cause de problèmes sous-marins, le tunnel de la voie ferrée à cause de difficultés de négociation avec la S.N.C.F. et la digue et la contre-jetée à cause d'une nouvelle technique révolutionnaire nous ont fait perdre plus de cinq années sur notre planning. Et enfin, nous avons eu à traiter de nombreux dossiers qui ont pris beaucoup de temps, telle que la révision constitutionnelle, le Conseil de l'Europe, la nationalité, et j'en passe. N'oubliez pas non plus que nous n'étions que 18 élus, 24 aujourd'hui grâce à la révision constitutionnelle et un Gouvernement alors composé de quatre personnes...

M. le Président.- Je vous invite à conclure rapidement, Monsieur REY, s'il vous plaît.

M. Henry REY.- ... aujourd'hui, ce qui, sans faire injure à personne, a amélioré les choses.

Monsieur le Président, M. PALMARO, M. CUCCHI et vous-même – et j'observe au passage que vous êtes tous

les trois du même parti, merci pour vos alliés – bénéficiez d'une couverture très importante à la télévision et dans la presse. De plus, vos 18 autres Collègues de la majorité disposent ce soir de 54 minutes pour leurs interventions. C'est la raison pour laquelle, je revendique de pouvoir m'exprimer le temps nécessaire pour mon intervention, d'autant plus que les comptes-rendus de nos débats au Journal Officiel passent avec deux années de retard.

Pour en revenir au déficit budgétaire, et comme je l'indiquais à plusieurs reprises, ...

M. le Président.- Je vous invite à conclure, tout en vous laissant quelques instants de plus pour que vous puissiez vous exprimer, par tolérance, mais n'empiétez pas trop sur votre temps de parole, et respectez une décision démocratique que, je vous rappelle, nous avons tous votée à l'unanimité pour la clarté et l'intérêt de nos débats.

M. Henry REY.- ...il ne peut se concevoir que pour des sujets d'intérêt national et immédiat, ce qui est le cas pour le logement ; et comme le problème de nos anciens, de la santé, des investissements productifs tel le Port doivent être classés dans la même catégorie, vous comprenez très bien que le déficit budgétaire sera là pour un bon nombre d'années encore.

De plus, en parcourant le document gouvernemental sur les autres investissements de l'Etat jusqu'en 2012 en tout cas, le déficit budgétaire risque de s'aggraver encore. Notre économie est trop fragile pour se le permettre ; l'équilibre du budget de l'Etat est un principe fondamental, ce qui veut dire qu'il est urgent de revoir le train de vie de l'Etat et d'étaler dans le temps nos autres investissements, sans quoi nous risquons d'aller au devant de graves difficultés.

Enfin, pour conclure, deux remarques. Je suis surpris que personne n'ait relevé que la construction des logements pour les nationaux par l'Etat ait rapporté, au Budget 2005, 15 M€ environ de TVA, soit sur les quatre années de construction des 836 logements, 60 M€. Il s'agit en fait d'une fausse recette puisque l'Etat se paie la TVA lui-même.

Ce qui m'étonne aussi, c'est que presque personne dans cette enceinte n'ait parlé de la promotion immobilière privée qui a été et demeure un des soutiens fondamentaux de notre économie. N'oubliez pas que la promotion immobilière privée a fait une partie de la fortune de Monaco et il n'y a pas de honte à le dire et ne me dites pas que la construction du Monaco de demain par l'urbanisation en mer va voler à notre secours car c'est un dossier qui ne sortira que dans 10 ou 15 ans.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je maintiens que nous devons être très prudents dans nos dépenses et tout entreprendre pour maintenir nos recettes, même si beaucoup a déjà été fait dans ce dernier cas.

Bien sûr, je voterai le Budget.

Merci.

M. le Président.- Monsieur REY, vous aurez noté que par esprit d'ouverture...

M. Henry REY.- Bien sûr !

M. le Président.- ... je vous ai laissé plus de deux minutes supplémentaires, parce que je ne veux pas tomber dans le piège d'un incident que vous vous recherchez sans doute, incident qui serait déplorable pour l'image de notre Assemblée.

Ce soir, nous ne sommes pas là pour parler des élections, les Monégasques ont jugé le bilan de l'ancienne majorité, c'était en février 2003 ; ils jugeront le bilan de cette Assemblée, de cette majorité, ce sera en février 2008.

Je passe à présent la parole à Monsieur Jean-Luc NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues,

Ce soir, après de longs débats, je dois, à la vérité, dire que ma conclusion rejoindra ma déclaration introductive de politique générale. La méthode qui régit les relations Conseil National / Gouvernement n'est pas la bonne. Une fois encore, comme à chaque Budget, le traitement de la plus grande partie des points que nous souhaitons voir évoluer est renvoyé à l'année prochaine. Par contre, pour ce qui relève des dépenses, d'ailleurs en augmentation excessive, ou pour celles qui ne nous paraissent pas indispensables au développement de notre pays, elles doivent être votées immédiatement et ne seront ni jamais discutées, ni évoquées ultérieurement. Bref, on assiste à une sorte de consensus à sens unique. Par contre – et quitte à me répéter – la méthode que nous souhaitons à PFM, c'est une méthode où les engagements seraient contractualisés dans le sens où le Gouvernement s'engagerait sur la base d'un échéancier précis à satisfaire un certain nombre de priorités du programme approuvé par les Monégasques ; à la fin de chaque année, les élus apprécieraient le niveau de réalisation des engagements gouvernementaux et s'il s'avérait satisfaisant, voteraient la loi de Budget, dans le cadre duquel le Gouvernement pourrait, bien entendu,

développer ses propres priorités. Ainsi, nos relations pourraient être non seulement plus sereines, mais aussi plus lisibles pour nos compatriotes et surtout plus efficaces pour le service de Monaco et des Monégasques. Ceci dit, comme nous savons qu'il faut toujours laisser un peu de temps au temps pour que les esprits et les mentalités puissent évoluer, ne voulant faire aucun procès d'intention au Gouvernement installé récemment, comme mes amis de PFM, je m'abstiendrai sur le projet de Budget Primitif de l'année 2006.

M. le Président.- Merci, Monsieur NIGIONI, pour votre concision.

Qui souhaite à présent motiver son vote ?

Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de Son Avènement, notre nouveau Prince a jeté les bases d'un ambitieux programme de développement pour Monaco. Son discours a été salué dans le monde entier, y compris en France, dans tous les milieux, ce qui n'est pas rien. Appliquons ce programme qui passe par la louable recherche de l'excellence, tout en gardant à l'esprit que le développement du pays dépend aussi de tous ceux qui y œuvrent, sans prétention, mais avec conscience et dévouement et parfois dans des conditions difficiles de travail, de transport et de logement. Les vœux de notre Souverain nous engagent à développer rapidement et avec détermination des programmes innovants, techniques, législatifs, sociaux, dans le respect de notre environnement et de notre patrimoine. Je voterai donc le Budget pour appuyer l'effort engagé dans ce sens et la mise en œuvre rapide des promesses faites dans ces domaines.

M. le Président.- Merci, Monsieur BLANCHY.

Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement que vous avez l'honneur de diriger a choisi de travailler avec le Conseil National dans la plus grande transparence. C'est ce qui ressort des débats budgétaires et en particulier sur le dossier TMC ou sur la transmission d'informations. C'est une avancée importante.

Aussi, je serai enclin à accorder ma confiance au Gouvernement. Mais vous l'admettez vous-même, c'est sur les résultats concrets de son action gouvernementale que je pourrai me faire un véritable jugement.

Il est vrai, à chaque discussion de la loi budgétaire, depuis deux ans, j'ai l'impression que les échanges entre nos deux Institutions sont constructifs et que le Conseil National est, petit à petit, un peu plus entendu. Je vous le dis donc sans détour : je voterai ce Budget Primitif 2006.

Mais pour autant, il y a un sujet qui me tient à cœur : les procédures administratives. Déjà dans mon intervention lors du Budget Primitif 2005, je faisais remarquer la nécessité de réformer progressivement les procédures et le fonctionnement de l'Administration monégasque.

Dans la discussion générale de l'étude de ce Budget, vous avez souvent entendu des critiques concernant les lenteurs administratives de toutes sortes. Dans ce domaine, un travail important doit être réalisé.

Que ce soit les travaux entrepris par vos services (Opération La Cache, la maison des jeunes, par exemple) ou que ce soit l'adaptation de ceux-ci à l'évolution d'une administration moderne, on constate des retards ou des incohérences (gestion du Centre Hospitalier Princesse Grace) qui ne favorisent pas la mise en œuvre rapide et sereine des décisions prises.

Quels que soient les bons sentiments que votre Gouvernement peut avoir sur ces sujets, vous n'échapperez pas dans l'avenir à une réflexion d'ensemble.

Et comme vous aimez les exemples, je vous en cite un parmi tant d'autres : on a beaucoup parlé de la circulation urbaine ; en dehors des services de police, trois services s'occupent de ce problème : le CRT, le SDAU et le Service des Parkings Publics. Malheureusement, on constate qu'il n'y a pas de réelle coordination entre ces trois services. On a l'impression que chacun est ancré sur ses prérogatives propres. Et pourtant, ils devraient travailler en concertation permanente. Ce n'est pas le cas et je le regrette.

C'est pourquoi, je considère qu'il est grand temps de se pencher sur cette réforme que j'appelle de tous mes vœux, car la performance de notre Administration en dépend.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Quatorze Conseillers Nationaux se sont déjà exprimés. Qui demande à présent la parole ?

M. Henry REY.- Si personne ne veut prendre la parole, je peux la prendre si vous voulez !

(Rires).

M. le Président.- Ils vont la prendre !

Madame BOCCONE-PAGÈS, Présidente de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Après trois Budgets Primitifs et à mi-mandat, un bilan rapide de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse qui reflète les avancées que les Monégasques, et plus particulièrement les jeunes, apprécient d'ores et déjà au quotidien ainsi que les projets auxquels ils aspirent.

1. En matière d'éducation :

- deux propositions de loi :

- l'éducation,

- le contrat d'apprentissage.

- à l'étude pour le printemps, une nouvelle proposition sur le thème « Crimes contre l'enfant, crimes contre l'humanité ».

- plusieurs avancées pour le personnel enseignant :

- les aide-maternelles : accession à la catégorie C dès janvier 2006, plus de progression salariale et un meilleur déroulement de carrière ;

- égalité d'avancement entre les Monégasques et les détachés français ;

- au niveau du recrutement des enseignants : priorité d'emploi vérifiée ;

- enfin, les tableaux récapitulatifs du personnel enseignant et de surveillance nous ont été communiqués.

- d'autres avancées pour nos étudiants :

- concernant les bourses d'études, dès le premier Budget, l'augmentation de 50 % de l'enveloppe globale ;

- l'étude et le suivi de chaque dossier par mes collègues qui font partie de la Commission d'attribution ;

- la révision totale du règlement et la prise en charge des stages qui dépassent un mois ;

- le versement de bourses pour l'étude des langues étrangères en fonction du temps de séjour et du pays d'accueil ;

- l'incitation pour nos jeunes à se rendre à l'étranger afin de suivre leurs études en leur versant des bourses d'études tenant compte du niveau des diplômes, des frais d'entrée dans les écoles et du pays d'accueil.

- l'aide aux démarches administratives à l'étranger grâce au soutien du Département des Relations Extérieures ;
 - en outre, un point obtenu cette année au niveau des classes d'Aide à l'Intégration Scolaire : le recrutement de trois éducateurs spécialisés pour venir en aide aux instituteurs réalisant un travail extraordinaire en classe d'AIS.
 - en projet :
 - le lancement d'une campagne de prévention sur le thème de la drogue, fléau de notre société, sur le mode de ce qui a déjà été entrepris concernant l'alcool.
2. Au niveau des loisirs :
- le démarrage des travaux concernant le Club des Jeunes sur le site du Portier, attendu par nos jeunes depuis plus de trente ans comprenant patinoire, bowling et discothèque, accessible à des prix raisonnables.
 - la tenue d'un concert exceptionnel en juin 2005 sur la darse Sud du Port, reconduit le 1^{er} juillet 2006.
 - la création du Comité Consultatif pour la Jeunesse avec l'organisation du Festival des Jeunes Talents dont la première édition a eu lieu en septembre 2005. Prochain rendez-vous en 2006.
3. En projet pour la Commission :
- une maison des associations sur les délaissés S.N.C.F. ;
 - la conduite accompagnée ;
 - les classes sport-études, art-études ;
 - le Parlement des Jeunes.

Travaillons, Monsieur le Ministre, Messieurs du Gouvernement, à dossiers ouverts, dans un climat d'écoute et de consensus pour les Monégasques, pour les jeunes et pour la Principauté.

Je voterai donc favorablement pour cette loi de Budget.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Qui souhaite à présent motiver son vote ? Madame Michèle DITLOT, la Présidente de la Commission de la Culture, a la parole.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames, Messieurs,

La Principauté s'emploie à contourner le handicap de l'exiguïté de son territoire et de sa situation excentrée par rapport aux grands pôles de concentration urbaine, en adoptant une politique ambitieuse et réussie qui la fait rayonner dans le monde entier. J'en veux pour preuve les grands travaux initiés par le Prince Rainier III et la politique culturelle prestigieuse qui contribue à faire connaître notre pays bien au-delà de ses frontières.

J'ai pu constater avec satisfaction, au cours de ces débats, que le Gouvernement s'est penché également sur des aspects plus populaires de la culture en accordant des aides substantielles à des associations locales afin de promouvoir la création artistique à tous les niveaux. Je retiens également que le projet de la maison des associations fait partie des futurs objectifs du Département de l'Intérieur.

En dehors des sujets qui concernent plus particulièrement la Commission de la Culture, je me dois de saluer la prochaine maison de retraite médicalisée qui sera située sur le territoire de la Principauté, tant réclamée par notre majorité et les habitants de Monaco, Monégasques et enfants du pays. Je tiens à signaler que l'accès des Monégasques à la propriété devrait être finalisé bientôt ; la poursuite de la politique des logements sociaux, la future école maternelle de La Cachette... Autant de projets qui devraient trouver leur aboutissement rapidement.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de trouver que la « mariée est peut-être trop belle » ! C'est pourquoi, je resterai vigilante sur les délais de réalisation de ces promesses qui devraient se concrétiser, pour la plupart, avant la fin de l'actuelle législature.

Pour en revenir au prestige de la Principauté, si nous sommes capables de rayonner à l'extérieur, nous avons encore des efforts à réaliser pour être un modèle dans tous les domaines. A ce titre, le futur Musée National ne pourra remplir cette fonction que si sa conception fait l'objet d'une étude approfondie pour le rendre attractif dans son contenu et géographiquement mieux placé que le projet actuel afin qu'il attire un public exigeant, plus diversifié qui fera de Monaco sa destination culturelle de demain et représentera pour le pays un potentiel économique non négligeable.

M. le Président.- Je vous invite à conclure.

Mme Michèle DITLOT.- Je conclus.

En conclusion, je renouvelle ma confiance aux représentants du Gouvernement Princier en votant ce

Budget 2006, mais je ne manquerai pas, comme je le disais précédemment, de rester vigilante, avec mes amis de l'UNAM, sur la suite qui sera donnée aux promesses faites durant ces débats.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes.

M. le Président.- Merci.

Il y a six Conseillers Nationaux qui ne se sont pas encore exprimés.

Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Notre Rapporteur l'a déjà précisé, c'est le premier Budget Primitif du Règne de Notre Souverain. C'est également le premier Budget Primitif de ce Gouvernement.

C'est surtout pour moi le premier Budget Primitif où mon vote sera triplement positif.

Positif, tout d'abord, car je trouve ici que nos efforts de discussion, d'argumentation, de proposition auprès de notre Gouvernement portent leurs fruits ; j'en donnerai pour exemple :

- l'avancée sur les dossiers du Centre Hospitalier Princesse Grace où finalement le Ministre d'Etat s'est positionné pour un dimensionnement afin de répondre aux besoins de la population et de celle des Communes limitrophes, soit 80.000/100.000 personnes environ. C'est une thèse que je défends depuis longtemps et je suis heureux que notre Gouvernement y adhère enfin.
- la prise de position sur la mise au point d'un projet de loi pour diminuer le tabagisme passif dans les lieux publics.
- la mise en route de la maison de retraite médicalisée sur le 5/7 avenue du Port et les études pour favoriser le développement d'autres structures du même type.

Positif, ensuite, par les chantiers qui nous tiennent à cœur et où, dès le début de l'année 2006, nous allons nous rencontrer et échanger nos points de vue afin de trouver un consensus, consensus ni haut, ni bas, mais utile à la Principauté :

- la politique hospitalière et sanitaire.
- l'accession à la propriété des Monégasques.
- la constitution d'un secteur mixte d'habitation.

Positif, enfin, car je vais donc voter positivement pour ce Budget Primitif 2006.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

Je donne la parole à Madame PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers,

Vous avez accepté, au cours de ces débats, de répondre à une question essentielle à laquelle j'avais conditionné mon vote : l'annonce officielle du montant des dépenses publiques financées par le Fonds de Réserve ; je ne vais donc pas maintenir plus longtemps le suspense, je voterai la loi de Budget.

Je la voterai parce que vous avez répondu à cette question fondamentale, confirmant en cela la recherche d'éthique et de transparence annoncée par Notre Prince Souverain ; mais je la voterai du bout des lèvres, car ces chiffres m'inquiètent. En effet, si l'on prend sur ce seul exercice le déficit annoncé à la clôture, soit 85 M€ et qu'on y ajoute les 26 M€ dépensés par le Fonds de Réserve, on arrive à 111 M€ ; j'entends déjà certains de mes Collègues me suggérer d'enlever à ce chiffre de 111 M€ les recettes correspondantes et ils ont raison. Celles-ci peuvent être chiffrées sans prendre trop de risques à environ 2 % puisqu'il s'agit de bâtiments domaniaux. *On arrive à un déficit réel de plus de 110 M€, CQFD. C'est beaucoup plus que celui qui est annoncé, d'autant qu'il reste encore une zone d'ombre ore s'ajouter à ces chiffres.*

Alors, si ce genre de pratique pouvait peut-être se concevoir à une époque où le Budget était excédentaire ou en équilibre – bien que je sois personnellement contre le fait de cacher une partie de l'information à nos compatriotes – elle ne peut en aucun cas s'expliquer à une période où la situation est structurellement déficitaire.

Les choix de politique économique et sociale doivent se faire en toute connaissance de cause et nos compatriotes, auxquels nous rendons compte, doivent être informés, non seulement de la situation exacte des finances publiques, mais également du montant réel des efforts qui sont consentis dans tel ou tel domaine.

Vous l'avez reconnu, Monsieur le Ministre, et vous avez d'ailleurs annoncé une réflexion en profondeur sur les finances publiques dès le début de l'année prochaine.

Alors, si je ne doute pas une seule seconde – et je vous l'ai déjà dit pas plus tard qu'hier – que vous soyez un homme de parole, *je souhaiterais qu'à votre tour vous ayez la certitude que je ne « lâcherai pas ce morceau-là » et que le prochain budget devra refléter la plus stricte réalité tant en matière de dépenses que de recettes.*

M. le Président.- Merci.

Il y a encore quelques élus qui n'ont pas motivé leur vote.

Monsieur LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Selon certains esprits chagrins, la méthode du contrat d'objectifs prôné par PFM serait contraire à nos Institutions ou tout au moins incompatible avec elles, c'est-à-dire en clair avec notre Constitution. Bien évidemment, cette prétendue incompatibilité n'a jamais été démontrée et pas plus ce soir qu'avant. Cette thèse qui relève de l'affirmation péremptoire semble reposer sur un raisonnement archaïque qui voudrait que, puisque le contrat d'objectifs n'a jamais été appliqué entre le Gouvernement et le Conseil National depuis 1962, c'est *ipso facto* qu'il est exclu par la Constitution. J'entends vous démontrer le contraire. Il faut au préalable avoir à l'esprit que les Constitutions, comme tous textes de nature juridique ayant vocation à s'appliquer, sont des organismes vivants. Celui qui appréhende la Constitution comme un ensemble de règles figées fait un contresens. C'est bien un ensemble de règles mais qui doit s'envisager dans une perspective dynamique, faute de quoi l'organisme s'asphyxie peu à peu et meurt. Les rédacteurs de notre Constitution l'ont bien compris et toute leur habileté a été de prévoir des règles bien déterminées, tout en les rédigeant dans des termes suffisamment généraux pour laisser une marge de manœuvre à leurs futurs utilisateurs. Cette habileté est sans doute aussi le produit de l'expérience intellectuelle de juristes originaires d'un pays qui a le record mondial du nombre de Constitutions. Ils étaient donc parfaitement conscients que pour durer, une Constitution doit être suffisamment souple.

Ainsi, s'agissant du sujet qui nous occupe, l'article 66 de notre Constitution, souvent cité mais pas toujours compris, prévoit-il que « la loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil National » *mais ne précise pas selon quelles modalités cet accord doit être trouvé*. Les articles 38 et 39 énonçant que le Budget qui exprime la politique économique et financière de la Principauté est voté et promulgué en forme de loi, cela signifie bien qu'il doit y avoir accord des volontés du Prince représenté par Son Ministre d'Etat – article 44 – et du Conseil National *sur cette politique*. Sur le chapitre du Budget non plus, les modalités de recherche de l'accord ne sont pas précisées, ni la forme que doit revêtir cet accord. Dès lors, pourquoi ne pas lui donner sa forme la plus aboutie qui est celle du contrat, cela permettrait de donner un contexte plus clair à la recherche de cet accord ? Une telle méthode permettrait aussi d'apaiser les relations entre le Gouvernement et le Parlement, car Jacques RIT l'a dit tout à l'heure *le consensus de l'urgence*

est un consensus destructif. Or, la nécessité de parvenir à un texte commun obligerait Gouvernement et Conseil National à commencer le dialogue plus tôt. L'élaboration d'un écrit permettrait aussi de clarifier l'étendue des engagements et éviterait les malentendus, sources de contentieux futurs. Nul ne vous demande de signer ce contrat, Monsieur le Ministre, sa publication et l'engagement public du Gouvernement à le respecter suffiraient, sachant que la durée de chaque contrat serait d'un an, durée qui correspond bien à l'échéance du Budget et au terme de laquelle un point serait fait sur la réalisation des objectifs.

M. le Président.- Merci, comme tout le monde, de conclure rapidement. Je vous donne quelques instants supplémentaires par tolérance, comme je l'ai fait pour d'autres.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je conclus.

Nous voyons donc que le contrat d'objectifs n'a rien de contraire, ni à la lettre, ni à l'esprit de la Constitution qui fait reposer la réalisation de la politique du pays sur l'accord des deux partenaires institutionnels. Les élus de PFM qui ne recherchent pas l'affrontement, mais qui ne le fuient pas quand on le leur impose, espèrent que la raison l'emportera et que le Gouvernement admettra tout le bénéfice que l'on pourra tirer de la méthode proposée. Nous percevons un frémissement dans l'attitude du Gouvernement qui nous rend optimistes, mais nous restons réalistes et vigilants. En conséquence de quoi, une nouvelle fois, nous exprimerons notre attitude constructive en ne votant pas contre le Budget.

M. le Président.- La parole est à présent à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues, Chers compatriotes et résidents,

Le discours tonique, imaginatif et résolument tourné vers l'avenir de S.A.S. le Prince Albert II du 12 Juillet nous invite à oser et à nous retrousser les manches. Lors de ma déclaration de vote du rectificatif 2005, je déclarais : « Nous devons évoluer ensemble, pour réussir ensemble ». J'ajoutais : « J'attends, avec tous mes Collègues, plus sereinement qu'à l'habitude mais avec vigilance, le premier Budget Primitif du règne de S.A.S. le Prince Albert II ». Depuis, la situation a changé. Si on retrouve dans ce budget 2006 des inscriptions de réalisations obtenues avec votre prédécesseur et quelques-unes, certes importantes, avec vous-même et

votre Gouvernement élargi, les débats de ce Budget Primitif me laissent sur ma faim, car beaucoup de problèmes prioritaires pour l'avenir de la Principauté ne seront débattus que l'année prochaine. D'un point de vue positif, je voudrais cependant vous remercier publiquement d'avoir fait voter par le Conseil National la loi portant ratification du Protocole de Kyoto, qui ne devait faire l'objet que d'une inscription budgétaire, au mépris de la Constitution, ce qui prouve le peu de respect témoigné aux élus des Monégasques par une certaine partie de votre équipe. De même, le vote de la loi sur la Convention Européenne des Droits de l'Homme aurait dû s'accompagner, au préalable, de la communication que la Principauté émettait des réserves et sur quels points. Le fait que personne au Gouvernement n'y ait pensé est révélateur de cette forme de mépris que je dénonce de la part de certains de vos collaborateurs vis-à-vis des élus des Monégasques. Je suis, comme l'a toujours été ma famille, viscéralement principiste et défenseur de notre monarchie constitutionnelle, à Strasbourg et partout dans le monde. Constitutionnaliste et respectueux des prérogatives de chacun, je peux donc me permettre de vous dire que le récent retrait de deux propositions de loi du Conseil National ne respecte ni l'esprit, ni la lettre du changement constitutionnel de 2002. Certains de vos Conseillers, Monsieur le Ministre, semblent avoir besoin d'une mise à niveau concernant l'article 67 de notre Constitution, en vigueur depuis trois ans déjà. A quoi bon rechercher le consensus si certains responsables, peu nombreux heureusement, ne suivent pas ? Cela fait trois fois en trois ans que j'interviens sur ce sujet. J'ai confiance cependant en votre capacité à faire comprendre à ces quelques « réfractaires de l'évolution » où se trouve l'intérêt supérieur de l'Etat. Aussi, si je ne mets pas en cause votre bonne volonté qui semble évidente, je ne m'engagerai pas sur des promesses, d'autant que, de votre propre aveu, vos effectifs insuffisants laissent planer le doute sur la réelle capacité de réalisation et de travail de votre Gouvernement. Ceci n'est pas mon problème. Je n'entrerai pas, non plus, dans la querelle stérile des contrats d'objectifs, plannings, calendriers et autres termes qui ne me paraissent que pure polémique, ma motivation est différente de celles de mes collègues de PFM.

M. le Président.- Je vous invite à conclure rapidement.

M. Bernard MARQUET.- Je ne peux, par contre, passer sous silence certaines remarques, entendues durant ces débats, particulièrement désagréables envers les élus du Conseil National. Pour ma part, je ne retiendrai que l'accusation de « courtoisie auprès de Conseil de

l'Europe » qui ne m'a pas enclin à beaucoup d'indulgence envers vous. La présence de Monaco au Conseil de l'Europe est le fait du Prince. Je suis un homme de devoir et j'accomplis ma mission avec sérieux et application en défenseur de la monarchie constitutionnelle, dans le respect absolu des prérogatives de chacun. Je ne vois là ni obséquiosité ni flatterie. Aussi, incertain quant à la capacité de votre Gouvernement d'accomplir toutes vos promesses, perplexe quant aux délais nécessaires à ces réalisations, profondément déçu par le peu de considération envers les élus qui a marqué une partie de ces débats, mais cependant désireux de m'en tenir à un avertissement envers le Gouvernement dans l'attente des résultats obtenus durant l'année 2006, je m'abstiendrai de voter ce Budget.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Nous écoutons à présent Monsieur Thomas GIACCARDI.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est notre exercice ce soir et cela passe parfois par une explication de texte. Je ne suis pas, vous l'aurez remarqué, Monsieur le Ministre, un grand adepte de la langue de bois. J'ai formulé récemment des critiques qui ont provoqué quelques remous sur la façon dont la représentation nationale est traitée par le Gouvernement. Je n'ai cependant qu'un désir, Monsieur le Ministre, c'est que dans les faits, le Gouvernement me prouve que j'ai eu tort. La rigueur du propos passe toujours quand le propos est sincère. Sincérité, loyauté, sans elles, il ne peut y avoir d'évolution sereine. C'est valable entre le Gouvernement et le Parlement et bien sûr, aussi, au sein de la majorité parlementaire. Enfin, c'est ce que je pensais ! Des engagements, puis la réalisation de ces engagements. Voilà ce qui compte pour nous, Membres de la majorité. Enfin, là encore, c'est ce que je pensais ! Notre méthode : le dialogue permanent, même s'il doit être vif, Monsieur le Ministre. Des engagements, des réalisations, c'est l'objet d'un consensus, certes, mais obtenu par une méthode qui a donné des résultats. Il y a trois composantes dans notre majorité parlementaire, trois sensibilités et trois approches pour que le Gouvernement s'engage à réaliser notre programme. Tout cela est normal, c'est la démocratie, c'est le pluralisme, mais nous avons bien un programme, celui de notre majorité que nous défendons chaque jour, c'est son avancement qui motive notre vote, lui et rien d'autre. Enfin, c'est ce que je pensais ! Le franc-parler ne doit jamais être l'affrontement stérile et, au regard de l'attitude de certains, je me pose la question avec étonnement : pourquoi tant d'agressivité, tant

d'animosité ? N'avons-nous pas le même objectif : satisfaire les priorités des Monégasques, dans le respect des équilibres institutionnels ? Enfin, c'est que je pensais, là encore ! Pourquoi ces interpellations, presque obsessionnelles sur le contrat d'objectifs ? On peut se poser des questions sur cette étrange pièce parlementaire bien préparée en coulisses. Le souffleur n'est d'ailleurs jamais très loin ! Où veut-on en venir avec ces formules plus excessives qu'assassines ? Avec cette radicalisation dogmatique du discours qui fait douter le lecteur de la cohérence de la majorité parlementaire ? Je puis vous assurer qu'il n'y a pas de prophète dans notre majorité. Dieu fasse qu'il n'y ait pas non plus de Judas. On connaît le dicton : « Préservez-moi de mes amis, mes ennemis, je m'en charge ». Certains, une nouvelle fois, ne votent pas pour ce Budget ; pour moi, une nouvelle fois, ils ont tort. Je voterai « oui » à ce Budget en l'état des avancées déjà obtenues. Je voterai « oui » pour manifester ma confiance dans le premier Budget du nouveau Prince Souverain et Lui témoigner notre attachement et notre fidélité. Ceux qui s'abstiennent ont d'autres raisons. Ils ont raison de manifester leur différence, s'ils sont sincères et loyaux. Sincères et loyaux, c'est ce que je pensais ! Cette sincérité...

M. le Président.- Je vous invite à conclure.

M. Thomas GIACCARDI.- J'ai presque terminé, Monsieur le Président.

Cette sincérité, cette loyauté excusent le grand écart permanent de voter toujours différemment de la majorité de sa majorité, d'être à la fois dedans et dehors en même temps, de revendiquer l'acquis et le non-obtenu. Je vote « oui » car je suis dans la majorité, fidèle au programme approuvé par les électeurs, fidèle aux équilibres institutionnels, fier des réalisations de notre majorité et des engagements du Gouvernement obtenus par notre méthode de travail, la bonne au regard de l'évolution sereine. Si certains ne le pensent plus, je le pense toujours et plus que jamais.

M. le Président.- Merci, Monsieur GIACCARDI.

Nous écoutons à présent le Rapporteur Jean-Michel CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Comme mon Collègue Alexandre BORDERO l'a annoncé au début de cette séance, les élus de l'Union pour la Principauté ont décidé de voter favorablement pour ce projet de loi portant fixation du Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2006.

Je ne reviendrai pas sur les raisons qui justifient cette décision, mes Collègues de la majorité de la majorité les ont largement expliquées ce soir. Tous les élus de l'UP assument pleinement ce choix qui s'inscrit dans notre volonté de voir réaliser le programme politique massivement choisi par les Monégasques et de faire évoluer notre pays sereinement dans le respect de nos institutions.

Je ne répondrai pas non plus à M. REY, dont la seule participation aux travaux de notre Assemblée se borne à un effet de manche politicien en séance publique, les compatriotes l'ont déjà jugé.

Je voudrais rappeler au Gouvernement, et tout particulièrement à vous, Monsieur le Ministre, que cette décision de vote positif est au moins autant motivée par les engagements que vous avez pris, et qui vous restent à réaliser, que par des actes effectivement accomplis.

Cette situation, qui peut se comprendre dans le contexte d'une période exceptionnelle que nous venons de traverser, ne peut évidemment pas être considérée comme la règle des relations que doivent entretenir le Gouvernement et le Conseil National.

Aussi, et ne voyez-là aucun procès d'intention, c'est à l'épreuve des faits que nous examinerons le projet de Budget Rectificatif 2006.

Vous avez, nous avons tous, beaucoup de travail en perspective ; tâchons de nous rappeler que ce travail ne peut être accompli efficacement que dans la concertation et dans la transparence car, *in fine*, c'est de notre faculté à travailler ensemble que découleront les actions et les réalisations sur lesquelles les Monégasques nous jugeront.

Pour clore mon propos, je voudrais, la période est propice, émettre le vœu qu'à l'avenir les Conseillers Nationaux qui s'expriment librement dans cet hémicycle, rappelons-le, et aussi les Membres du Gouvernement dont vous êtes, Monsieur le Ministre, le premier représentant, sachent mesurer leurs paroles pour que les propos échangés dans cette enceinte, puissent demeurer dans les limites de la bienséance dans laquelle je vois la marque d'un esprit constructif.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

Nous allons voter dans quelques instants le troisième Budget Primitif de notre législature 2003-2008, qui en comprend cinq en tout.

Nous nous situons donc à mi-mandat, moment symbolique qu'il convient d'utiliser pour établir un bref bilan de nos premières années de travail, mais aussi et

surtout, pour tracer les perspectives de la deuxième partie de cette législature.

C'est le moment de s'interroger sur les avancées déjà obtenues, sur ce qu'il reste encore à faire et sur la méthode suivie.

L'action du Conseil National, que j'ai l'honneur de présider, subit deux critiques principales, totalement opposées l'une à l'autre et contradictoires.

Certains nous reprochent de créer un déséquilibre institutionnel au profit du Conseil National, de vouloir un soi-disant changement de régime, en faisant des élus des Monégasques les principaux décideurs de la politique du pays, au détriment du Prince Souverain et de Son Gouvernement.

D'autres, au contraire, nous reprochent de ne pas être fidèles aux engagements pris devant nos électeurs, de ne pas nous donner les moyens de faire appliquer le programme de la majorité, tel qu'il a été voulu par les Monégasques, à travers leur vote aux dernières élections. Le Gouvernement n'aurait rien changé à sa politique depuis 2003, nous serions dans un grand théâtre où un Conseil National faible, victime du consensus mou, se contenterait d'apparences, de quelques critiques verbales purement formelles, mais laisserait le Gouvernement décider seul de la politique du pays sans tenir compte des principales attentes de la population.

La coexistence simultanée de ces deux critiques contradictoires et extrémistes, suffit à elle seule à démontrer que la majorité de cette Assemblée est composée de femmes et d'hommes de conviction, qui défendent avec fermeté leurs valeurs, l'intérêt des Monégasques et de leur pays, mais toujours avec modération, dans le respect des institutions et des prérogatives du Gouvernement Princier.

Nous préférons toujours le dialogue et la recherche du consensus avec le Gouvernement, à l'affrontement qui mènerait Monaco dans une impasse.

Nous ne voulons plus d'un Conseil National chambre d'enregistrement des décisions gouvernementales, n'apportant pas de propositions constructives permettant à l'exécutif d'améliorer ses projets, ses décisions, sa politique.

Nous ne voulons plus d'une Assemblée qui n'agisse pas avec détermination pour faire prendre en compte par le Gouvernement les attentes de la population.

Nous ne voulons pas non plus que le Conseil National soit une chambre d'opposition au Gouvernement Princier, qu'il prétende lui imposer son programme par la menace, faute de quoi le Budget de l'Etat ne serait pas voté et une crise majeure déclenchée si l'ensemble de nos

propositions n'étaient pas appliquées automatiquement par le Gouvernement.

Une telle attitude ne serait pas conforme à l'esprit de nos institutions, qui impliquent la recherche du consensus entre le Gouvernement Princier et le Conseil National et le respect de leurs prérogatives réciproques.

La vérité, c'est que soutenant des mesures équilibrées, nous sommes au centre par rapport à deux tendances extrêmes ; nous sommes fidèles à l'évolution sereine que nous avons promise aux Monégasques, qu'ils ont choisie en votant pour nous et dans laquelle, ils se reconnaissent aujourd'hui majoritairement.

Depuis près de trois ans, lors de l'examen de chaque Budget, nous avons demandé et obtenu que les engagements les plus importants issus du programme de la liste majoritaire – et qui correspondent donc aux attentes des Monégasques – soient pris en compte et appliqués par le Gouvernement.

Dès le premier rapport de la Commission des Finances, concernant le Budget Primitif 2004, nous écrivions : « Le vote du Budget Primitif 2004 constitue la première occasion offerte au Conseil National, dans sa nouvelle composition, d'obtenir que soient inscrites dans les décisions de l'Etat les priorités sur lesquelles se sont prononcés les électeurs monégasques en février dernier ».

Nous demandions notamment que la politique du logement, rappelez-vous à l'époque, devienne la priorité nationale.

Nous poursuivions dans le rapport sur le Budget Rectificatif 2004, je cite : « La Commission des Finances a examiné le Budget Rectificatif 2004 en fonction de la mise en œuvre par le Gouvernement des engagements qu'il avait pris à l'occasion du Budget Primitif 2004 ».

Nous rappelions au Budget Primitif 2005, je cite : « La Commission des Finances s'attache à obtenir du Gouvernement la mise en œuvre du programme pour lequel le Conseil National a été élu. L'étude que nous avons effectuée du Budget Primitif 2005 s'inscrit pleinement dans cette démarche ».

Nous écrivions en conclusion de ce rapport : « La concertation entre le Gouvernement et le Conseil National, respectueuse des équilibres institutionnels, nous permet de faire prendre en compte les priorités que les Monégasques ont exprimées par leur vote [...] Nous attendons du Gouvernement des engagements ».

Enfin, constants dans notre méthode, nous ajoutions lors du récent Budget Rectificatif 2005 : « La Commission des Finances a porté son attention sur la concrétisation des engagements pris par le Gouvernement devant le Conseil National, au cours des

débats budgétaires des années précédentes. Ceux dont le respect par le Gouvernement paraît problématique feront l'objet de développements particuliers chaque fois qu'il apparaîtra nécessaire de souligner un décalage entre la position prise par le Gouvernement et la réalité constatée. L'objectif de cette démarche est de conduire le Gouvernement à placer au rang de ses premières priorités, dans les budgets futurs, la continuité avec les annonces faites depuis le début de la législature et ayant fondé le consensus avec le Conseil National. A ce titre, le Conseil National ne saurait accepter que le Gouvernement ne respecte pas le principe de continuité de l'Etat, sous prétexte de changements d'hommes intervenus en son sein ».

La conclusion du rapport rappelait par ailleurs les priorités que le Conseil National voulait voir prises en compte.

Concrètement, au-delà des textes, des rapports, les résultats sont là pour démontrer l'efficacité de notre méthode de l'évolution sereine.

Aussi, sur une trentaine de propositions qui figuraient dans le contrat que nous avons adressé aux Monégasques la veille de l'élection, plus de la moitié sont déjà réalisées, une dizaine ont reçu l'accord du Gouvernement et sont en cours de réalisation, seules deux ont pour le moment été refusées.

Pour ne citer que les principales avancées, je rappellerai :

- L'effort sans précédent de construction de 838 logements domaniaux pour les Monégasques avant la fin du premier semestre 2008, contre – chiffres objectifs, incontestables – à peine 260 appartements livrés dans la dernière législature.

- Le vote de la loi n° 1.291 sur le secteur protégé d'habitation qui, en instaurant des augmentations modérées de loyer et en assurant le droit au renouvellement des baux des locataires, a assuré, conformément à l'intérêt du pays, le maintien en Principauté d'une partie de sa population stable.

- L'exonération pendant deux ans des charges patronales pour tout employeur du secteur privé qui engage un Monégasque, mesure qui incite enfin les entrepreneurs à donner leur chance à nos compatriotes.

- La transmission de la nationalité à leurs enfants par les mères monégasques naturalisées par le Prince et les mères ayant acquis la nationalité par la loi dite des trois générations.

- L'instauration de l'égalité entre l'homme et la femme au sein du couple et vis-à-vis des enfants.

- La création de treize – j'ai fait les comptes – emplois d'aides-soignantes et d'infirmières au Cap Fleuri pour améliorer la vie des pensionnaires et la réhabilitation désormais terminée du Cap 1.

- La réalisation avant fin 2008 d'une maison de retraite médicalisée de plus de 70 lits sur le territoire de la Principauté au 5/7 avenue du Port.

- La livraison en 2009 de l'Unité de Long et Moyen Séjour au Centre Hospitalier Princesse Grace avec plus de 210 lits.

- La création d'une allocation de résidence pour les retraités du CHPG.

- La prise en charge des cotisations maladie pour les Monégasques retraités travailleurs indépendants.

- La diffusion sur le Canal Local de la Télévision d'une partie de nos débats budgétaires et de leur intégralité sur le site Internet de notre Assemblée.

- L'instauration du temps partiel dans la Fonction Publique.

- Le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires par la garantie que les traitements seront au minimum indexés sur l'inflation, contrairement à ce qui s'était passé avant notre arrivée.

- L'augmentation de 50 % du budget alloué aux bourses pour nos étudiants, l'organisation chaque année depuis 2005, et régulièrement désormais, d'un grand concert pour les jeunes et la livraison sur le site du Portier, fin 2008, d'un club des jeunes comprenant un bowling, une patinoire et une discothèque, à tarifs réduits.

- L'accélération – car nous pensons beaucoup à l'économie – des délais de création d'entreprises, 72 % des demandes étant désormais traitées en moins de deux mois.

- Le dépôt d'un projet de loi pour instaurer la SARL qui sera voté – nous nous y engageons – avant la fin 2006.

- La numérisation du système de vidéosurveillance de la Sûreté Publique et la pose d'une dizaine de nouvelles caméras aux endroits sensibles.

- Ou bien encore la mise aux normes européennes de l'usine d'incinération, avant fin 2006.

Voilà quelques points forts de ce bilan de mi-législature qui est tout aussi positif en matière législative, puisque sur treize propositions de loi déposées par le Conseil National depuis 2003, neuf sont déjà devenues des lois ou sont en cours de transformation en projets de loi par le Gouvernement.

Citons, par exemple, les propositions concernant le congé de paternité accordé aux salariés, aux fonctionnaires de l'Etat et de la Commune, le reclassement des salariés déclarés inaptes par le médecin du travail, la modernisation du divorce, le contrat d'apprentissage ou le report de crédit des dépenses d'équipement.

Que d'avancées obtenues en moins de trois ans !

Si on analyse à présent les demandes d'engagement faites au Gouvernement par notre Assemblée pour ce Budget 2006, au début de son examen, nous avons obtenu les réponses attendues – et ce n'était pas gagné d'avance, ceux qui suivent depuis la semaine dernière nos débats peuvent en attester – en ce qui concerne :

- Les informations qui nous avaient été refusées avant les séances et qui pourtant sont indispensables, Monsieur le Ministre, dans l'exercice de nos prérogatives institutionnelles budgétaires, à savoir les statistiques concernant le respect des priorités d'emploi dans l'Education Nationale reçues hier et les chiffres complémentaires concernant les entreprises monégasques sous-traitantes des chantiers de maîtrise d'ouvrage déléguée, que le Ministre d'Etat s'est engagé à nous transmettre début janvier.

- Plus généralement, la confirmation par le Ministre d'Etat que le Gouvernement acceptait désormais, je cite, « de travailler avec notre Assemblée à dossiers ouverts ».

- Le gel de la subvention de 1,4 M€ pour Télé Monte-Carlo, qui ne pourra être débloquée, comme nous le demandions, qu'avec l'accord de notre Assemblée, après l'obtention de garanties écrites concernant le nombre d'emplois sauvegardés à Monaco, le traitement préférentiel des salariés monégasques et résidents, ainsi que le nombre d'heures annuelles consacrées sur l'antenne à la promotion de la Principauté.

- La création d'un forfait dépendance pour les personnes âgées en 2007.

- La procédure transparente et associant notre Assemblée aux choix du programme et des opérateurs, pour la future urbanisation en mer.

- Le démarrage, dès les prochaines semaines, des travaux de l'opération « La Cache » qui comprendra un établissement préscolaire et une crèche.

- La confirmation des trois rendez-vous majeurs entre le Gouvernement et le Conseil National au premier trimestre 2006, en ce qui concerne l'accession à la propriété pour les Monégasques, la création d'un secteur intermédiaire d'habitation pour la population stable de notre pays et la politique de santé et hospitalière.

Monsieur le Ministre, malgré ce bilan globalement très positif, nous regrettons néanmoins encore la persistance de mauvaises habitudes héritées du passé, qui font que le Conseil National doit encore trop souvent hausser le ton et s'engager dans des affrontements verbaux très vifs pour que son droit élémentaire à l'information dans le cadre des dossiers budgétaires soit respecté ou que certaines de ses propositions constructives et de bon sens, soient acceptées par le Gouvernement.

Je ne reviendrai pas sur notre travail commun à dossiers ouverts, qui doit désormais être la règle, mais sur l'interruption du processus législatif, suite à la proposition de loi de notre Assemblée concernant la modernisation du fonctionnement du Conseil National.

Je partage l'avis de l'ensemble de mes Collègues qui se sont exprimés. L'esprit de la Constitution impose au Gouvernement, soit d'accepter, soit de refuser une proposition de loi, en motivant alors ce refus par des divergences de fond sur le texte concerné.

La troisième voie retenue par le Gouvernement constitue un précédent que nous ne pouvons pas accepter sans réagir ; je vous rappelle qu'il s'agit d'arrêter le processus législatif sans exprimer de divergences de fond, pour s'exonérer des contraintes de délai qui incombent au Gouvernement. Cette troisième voie est inacceptable car elle marque un retour en arrière avant 2002, quand le Gouvernement n'avait aucune obligation d'examiner dans un délai déterminé les propositions de loi du Conseil National ; c'est justement pour cela que la révision constitutionnelle est intervenue en 2002.

Je vous demande donc, Monsieur le Ministre, à l'avenir de respecter les délais prévus désormais par la Constitution, qui vous laisse d'ailleurs encore douze mois après votre acceptation publique pour déposer un projet de loi, ce qui a semblé plus que raisonnable aux auteurs de la révision constitutionnelle de 2002.

Je déplore d'autant plus l'attitude du Gouvernement sur ce texte, que le rapport du Conseil d'Etat, qui nous a été transmis hier, confirme que notre texte ne soulève aucun problème d'inconstitutionnalité et va dans le sens d'une nécessaire amélioration de l'institution parlementaire.

Je vous demande donc de déposer un projet de loi dans les meilleurs délais en ce domaine, s'inspirant le plus largement possible de notre proposition, sachant que nous sommes à votre disposition pour toute concertation préalable à ce dépôt.

Puisque nous sommes en période de vœux, je souhaite qu'à l'avenir certains technocrates, très peu nombreux, en place depuis de nombreuses années dans notre

Administration et qui ont pris de mauvaises habitudes liées au passé, comprennent enfin qu'un esprit nouveau de transparence, de concertation et de respect des élus des Monégasques souffle sur ce pays, sous la Haute Autorité du Prince Souverain.

J'ai confiance en vous, Monsieur le Ministre d'Etat, pour que l'influence de quelques-uns, qui semblent hostiles à une concertation constructive avec l'Assemblée élue par les Monégasques, qui refusent systématiquement toutes nos propositions et tout compromis, et qui créent des tensions inutiles et des crispations, s'atténue peu à peu jusqu'à disparaître. Nous y gagnerons tous en sérénité.

Nous attendons aussi, Monsieur le Ministre, qu'au-delà des déclarations d'intention positive, les trois réunions que j'ai citées tout à l'heure aboutissent dès le premier trimestre 2006 à des actes et des décisions concrètes :

- Pour l'accession à la propriété des Monégasques, à un dispositif pour fin 2006, qui permette à nos compatriotes qui le souhaitent, d'acheter leur appartement domanial au prix du coût de la construction.
- Pour le secteur intermédiaire, afin qu'avant la fin de cette législature soit mise en œuvre la seule solution à long terme, qui permettra à la fois le logement dans de bonnes conditions de la population stable de notre pays et le plein exercice du droit de propriété, pour les propriétaires concernés, droit qu'ils ont perdu depuis plus de 60 ans.
- En matière de politique de santé, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne plus particulièrement le CHPG, nous attendons :

1° Des décisions de fond sur le projet de réhabilitation du Centre Hospitalier Princesse Grace, notamment au travers du réexamen du projet dit « d'extension sud » destiné à rationaliser les flux de circulation, dans l'attente de la restructuration définitive de l'hôpital selon des conditions propres à assurer une réponse adéquate à la demande de soins, dans des conditions de confort et de technicité maximales.

2° Des décisions au sujet du positionnement de l'offre de soins du futur CHPG rénové, en privilégiant les pistes de réflexion proposées par le Rapporteur de la Commission des Finances sur lesquelles le Ministre d'Etat a confirmé son accord de principe, à savoir le traitement prioritaire des pathologies courantes au niveau du bassin de recrutement naturel de l'hôpital et le choix d'un nombre limité de domaines médicaux de pointe.

Vous l'avez compris, nous demeurerons vigilants, dans le cadre de nos prérogatives prévues par la Constitution,

pour que les engagements pris soient tenus, conformément aux attentes de la population, animés par la volonté de servir notre pays, dans un esprit de partenariat constructif avec le Gouvernement.

Nous allons donc voter très majoritairement ce Budget 2006, premier Budget établi sous le Règne de Notre nouveau Souverain.

Le Conseil National va exprimer par ce vote positif sa confiance dans le Prince Albert II, son adhésion enthousiaste à Sa politique et à Sa vision de l'avenir de Monaco, définie notamment dans le discours fondateur du 12 juillet dernier.

Nous sommes naturellement en harmonie avec cette vision du futur de la Principauté.

Nous voulons, comme tous les Monégasques, soutenir le Prince, à notre place, dans la mise en œuvre de Son grand dessein pour notre pays.

Nous avons foi en l'avenir de Monaco, tel qu'il a été décrit par Notre Souverain, pays moderne, généreux, ouvert sur le monde, mais pays qui défend son identité, ses spécificités, sa prospérité, y compris et justement dans les institutions internationales, défendant en fait nos particularismes qui font de notre pays, pour nous tous Monégasques, le plus beau pays du monde.

Vive le Prince ! Vive les Monégasques ! Et Vive Monaco !

(Applaudissements).

Nous allons à présent nous reporter au document budgétaire portant fixation du Budget de l'exercice 2006. Je donne la parole à Monsieur le Directeur Général pour la lecture des articles et pour que nous passions au vote, article par article, de la loi de Budget.

Le Directeur Général.-

ARTICLE PREMIER

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2006 sont évaluées à la somme globale de 695.507.600 € (Etat « A »).

M. le Président.- Je mets l'article premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

L'article premier est adopté.

(Adopté ;

*MM. Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET,
Jean-Luc NIGIONI et Jacques RIT
s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

ART. 2

Les crédits ouverts pour les dépenses du budget de l'exercice 2006 sont fixés globalement à la somme maximum de 829.540.700 €, se répartissant en 516.387.800 € pour les dépenses ordinaires (Etat « B ») et 313.152.900 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (Etat « C »).

M. le Président.- Je mets l'article 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

L'article 2 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET,
Jean-Luc NIGIONI et Jacques RIT
s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

ART. 3

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor sont évaluées à la somme globale de 17.233.300 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je mets l'article 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

L'article 3 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET,
Jean-Luc NIGIONI et Jacques RIT
s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

ART. 4

Les crédits ouverts au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2006 sont fixés globalement à la somme maximum de 22.794.500 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je mets l'article 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

L'article 4 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET,
Jean-Luc NIGIONI et Jacques RIT
s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

ART. 5

Est adopté le programme d'équipement public annexé au document du Budget, arrêtant les opérations en capital à réaliser au cours des trois années à venir.

M. le Président.- Je mets l'article 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

L'article 5 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET,
Jean-Luc NIGIONI et Jacques RIT
s'abstiennent).*

Je mets à présent aux voix l'ensemble de la loi de Budget Primitif 2006.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

La loi de Budget est adoptée.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET,
Jean-Luc NIGIONI et Jacques RIT
s'abstiennent).*

Avant de clore cette séance, Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez souhaité dire quelques mots.

Je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je voudrais vous dire après ce vote du Budget 2006 à une très large majorité, toute ma satisfaction et celle du Gouvernement et vous dire que nos discussions ont, je crois, démontré qu'il était possible de chercher, dans tous les domaines, à parvenir à un consensus constructif ainsi que le veulent nos institutions.

Nos échanges ont été riches, fructueux, parfois animés, mais c'est le reflet de la démocratie que notre système institutionnel traduit parfaitement.

Ce Budget que vous venez de voter est, on l'a dit, tout à la fois un Budget de continuité puisqu'il confirme un certain nombre d'engagements précédents, comme par exemple sur le logement ou l'action en faveur des personnes âgées, et qu'il est aussi un Budget qui met en œuvre les nouvelles orientations fixées par le Prince

Souverain dans Son discours d'Avènement du 12 juillet dernier.

Ce soir et avant de nous quitter afin que nous puissions chacun de notre côté, avec nos familles, aspirer à un peu de repos, je voudrais vous donner une bonne nouvelle : le Conseil Communal vient, tout à l'heure, d'adopter à la majorité le projet de La Cachee qui va permettre à la fois d'édifier une école et une crèche. Les travaux de l'école vont pouvoir commencer.

Après ce marathon budgétaire pendant lequel nous avons, je crois, bien travaillé ensemble, il me reste, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, à vous souhaiter, en mon nom et au nom de tous les membres du Gouvernement, de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2006.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre d'Etat.

Je voudrais, avant de clore cette séance et cette session, présenter, au nom de tous les Conseillers Nationaux, nos vœux de pleine santé et de bonheur au Prince Souverain Albert II, à tous les Membres de la Famille Princière, à vous, Monsieur le Ministre et à tous les membres du Gouvernement et à vos familles ; nos meilleurs vœux vont également à l'ensemble des Monégasques et des résidents de la Principauté. Que cette année 2006 soit aussi une année prospère et heureuse pour notre pays, la Principauté de Monaco !

Il m'appartient à présent de lever la séance et de déclarer la session close.

Je vous remercie.

—————
(La séance est levée à 20 heures 15).
—————

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
